

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Patricia Mary, Mme Sonia Sanchez, M. Thomas Hay, Mme Lamia Bacher, Mme Marie-Noëlle Guittet, M. Eric Betschart, M. Franck Nicolon, M. Thibault Morizur, Mme Gaëlle Romi.

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.**

Étaient absents excusés :

Mme Marie-Gabrielle Carré (procuration à M. Christian Peulvey), M. Philippe Bretaudeau (procuration à M. Jean-Pierre Landreau), Mme Christelle Amiaud (procuration à Mme Blandine Elain), Mme Alexia Pirois (procuration à Mme Patricia Mary), Mme Séverine Blanloeil (procuration à Mme Véronique Jousset), M. Cyrille Paquereau (procuration à Mme Laurence Luneau), Mme Marie-Claude Bailliard (procuration à Mme Marie-Noëlle Guittet), M. Yves Mignotte (procuration à Mme Gaëlle Romi).

**Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.**

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 15 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 21	Excusés : 8	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

### ADMINISTRATION GENERALE

#### FINANCES

#### Emprunts, subventions, dotations

- ♦ **Clisson Sèvre et Maine Agglo – aménagement de pistes cyclables – demande de subvention**

#### **Monsieur le Maire expose les faits.**

Dans le cadre du plan vélo communal de la Ville de Clisson, un soutien financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo (CSMA) peut être sollicité, au titre du schéma vélo intercommunal.

Pour rappel, CSMA a défini les objectifs de son schéma vélo intercommunal par deux délibérations du 7 novembre 2017 et du 28 mai 2019. Celui-ci identifie 405 kilomètres de sentier à vocation cyclable sur l'ensemble du territoire.

Il est précisé que les itinéraires communautaires non structurants dont la maîtrise d'ouvrage est réalisée par la Commune peuvent faire l'objet d'une participation financière de CSMA à hauteur de 50 %.

Trois projets communaux sont éligibles aux financements communautaires :

#### Itinéraire dénommé « Coq en Pâte/ Fief des Pommiers »

Celui-ci relie la zone d'activité de Câlin au complexe sportif du Val de Moine en passant par une zone pavillonnaire. Le linéaire concerné s'étend sur plus de 880 mètres. Le montant des travaux s'élève à 2 682 € HT.

Les travaux consistent en la réalisation d'un chaucidou.

Le budget de l'opération se décompose comme suit :

<b>TRAVAUX AVENUE FIEF DES POMMIERS</b>		<b>DEPENSES HT</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux de création d'un chaucidou		2 682 €	
Clisson Sèvre et Maine Agglo	50 %		1 341 €
Mairie de Clisson.	50 %		1 341 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>2 682€</b>	<b>2 682€</b>

Itinéraire dénommé « route de la Dourie »

Il s'agit d'un tronçon situé entre le croisement de l'avenue du Fief des Pommiers et le rond-point qui se trouve aux abords du site du Hellfest (820 mètres linéaires). Le montant des travaux s'élève à 2 571 € HT.

Les travaux consistent en la réalisation d'un chaucidou.

Le budget de l'opération se décompose comme suit :

<b>TRAVAUX ROUTE DE LA DOURIE</b>		<b>DEPENSES HT</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux de création d'un chaucidou		2 571.00 €	
Clisson Sèvre et Maine Agglo	50 %		1 285.50 €
Mairie de Clisson.	50 %		1 285.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>2 571.00 €</b>	<b>2 571.00 €</b>

Itinéraire dénommé « rue du Docteur Boutin »

Il relie le carrefour du Coq en Pâte à la rue du Moulin. Le linéaire total concerné est de 640 mètres linéaires. Le montant des travaux s'élève à 2 098 € HT.

Les travaux consisteront en la création d'un chaucidou.

Le budget de l'opération se décompose comme suit :

<b>TRAVAUX RUE DU DOCTEUR BOUTIN</b>		<b>DEPENSES HT</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux de création d'un chaucidou		2 098 €	
Clisson Sèvre et Maine Agglo	50 %		1 049 €
Mairie de Clisson.	50 %		1 049 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>2 098 €</b>	<b>2 098 €</b>

**Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil municipal,**

*VU le Code général des collectivités territoriales,*

*VU les délibérations du Conseil communautaire en date des 7 novembre 2017 et 28 mai 2019 définissant les objectifs du schéma vélo intercommunal,*

*VU le dossier présenté,*

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20230922-DEL-230909-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.*

**Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

**APPROUVE** les projets d'aménagement de pistes cyclables mentionnés dans la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à solliciter une subvention d'un montant aussi élevé que possible auprès de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de toute autre instance susceptible d'apporter un concours financier aux travaux d'aménagement, objets de la présente délibération,

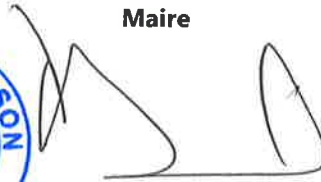
**MANDATE** Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo ainsi qu'à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**Thomas HAY**  
Secrétaire de séance



**Xavier Bonnet**  
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

**28 SEP. 2023**

- son affichage le

**03 OCT. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20230922-DEL-230909-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.*

